

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet Forge +  
de construction d'un nouvel  
atelier de forge au Creusot



**LES FICHES DE  
SYNTHÈSE DE  
LA CNDP**



## Les fiches de synthèse de la CNDP

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET FORGE+

## I. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable relative au projet Forge+ s'est déroulée du 27 mai au 27 juillet 2025.

Elle porte sur la construction d'un nouvel atelier de forge d'une surface bâtie comprise entre 30 000 m<sup>2</sup> et 40 000 m<sup>2</sup> sur un foncier d'une superficie d'environ 10,5 hectares appelé « Feu de Verse », situé dans la zone industrielle du Creusot dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce site permettrait la fabrication, le forgeage et l'usinage de composants forgés nécessaires à la fabrication du circuit primaire d'un réacteur nucléaire de type EPR/ EPR2<sup>1</sup>, des SMR<sup>2</sup> et des réacteurs nucléaires militaires, pour des débouchés économiques nationaux et internationaux.

La concertation préalable intègre également le raccordement électrique nécessaire au projet Forge+ par RTE.

L'atelier Forge+ devrait permettre à Framatome de doubler sa capacité de production et de produire 100 % des composants forgés nécessaires à la fabrication du circuit primaire d'un réacteur nucléaire de type EPR/ EPR2. Ces réacteurs seraient installés en France ou à l'international.

Le dossier de concertation établi par le porteur de projet, les explications qu'il a apportées lors des temps d'échange et sur le site internet en réponse aux questions du public, ont été appréciés. Des attentes de précisions, ainsi que la mise à

disposition des résultats des études menées sur le site d'implantation sont attendues si le projet se poursuit.

D'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée pour la plupart des dispositifs, avec une mobilisation plus marquée sur deux ateliers spécifiques : l'atelier dédié aux salarié-es de Framatome et l'atelier portant sur les retombées économiques du projet, co-organisé avec la CCI<sup>3</sup> Saône-et-Loire.

Sur le plan qualitatif, une large diversité d'arguments a été exprimée par le public (institutionnels, élu-es, professionnels, acteurs économiques, associatifs, partenaires sociaux, habitant.es).

La participation aux temps d'échanges s'est caractérisée par une représentation diversifiée incluant des institutionnels, professionnels, acteurs économiques, sociaux et environnementaux, élus, associations locales et des habitant.es.

Les deux débats mobiles organisés au Lycée Léon Blum et sur le marché du Creusot ont permis d'impliquer et d'informer un public plus large. Le débat mobile sur le marché de Montceau-les-Mines a connu une participation plus limitée, du fait des conditions climatiques.

<sup>1</sup> L'Evolutionary Power Reactor 2 (EPR2), aussi initialement appelé EPR-NM (« Nouveau Modèle »), est un projet de réacteur nucléaire à eau pressurisée (REP) de génération III+. Ce modèle est une évolution du réacteur EPR, Evolutionary Power Reactor, construit dans les centrales nucléaires de Flamanville (France), de Taishan (Chine), d'Olkiluoto (Finlande) et d'Hinkley Point C (Angleterre).

<sup>2</sup> Un small modular reactor (SMR), ou petit réacteur modulaire (PRM) est un réacteur nucléaire à fission de petite taille et de faible puissance de l'ordre de 10 à 300 MWe.

<sup>3</sup> Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)

**Le projet Forge+ a été débattu sur :**

- Son apport et son rôle au sein du programme nucléaire et plus largement dans la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;
- Son apport au territoire local et ses impacts potentiels sur l'aménagement du territoire ;
- Les retombées économiques locales qui porteraient sur les phases chantier et d'exploitation ;
- L'emploi et la formation qui porteraient sur le recrutement, la formation et l'insertion ;
- Les impacts environnementaux concernant le paysage, la biodiversité, la dépollution du sol, la pollution de l'air par les émissions dues, notamment, au chauffage au gaz des fours, l'eau en raison des prélèvements qui seront effectués sur une ressource limitée, le traitement des déchets du site et du cycle de production ;
- L'insertion du projet, notamment, sa proximité avec le quartier du Tennis et les nuisances potentielles : bruit, vibrations, circulation pédestre et routière, intégration paysagère ;
- Le raccordement RTE qui porteraient sur les caractéristiques techniques et ses impacts fonciers et environnementaux.

**Concernant l'opportunité du projet :**

- La concertation préalable a fait apparaître des controverses ciblées sur la politique énergétique de la France, opposant des visions divergentes quant à la place du nucléaire et des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Parallèlement, des enjeux éthiques ont été soulevés concernant la destination des pièces forgées pour le secteur militaire, révélant un débat entre partisans et opposants du nucléaire civil et militaire.
- Des divergences d'appréciation ont également porté sur la viabilité économique du projet : certain-es y voyaient une opportunité de développement industriel, tandis que d'autres estimaient qu'il ne serait pas viable au regard des incertitudes concernant ses débouchés commerciaux.
- Bien que le public se soit accordé sur l'importance des objectifs de souveraineté énergétique et de réindustrialisation française, les avis divergeaient quant à la capacité du projet Forge + à y contribuer. Certain-es l'ont considéré comme un moyen de sécuriser l'approvisionnement en pièces pour les EPR, tandis que d'autres ont estimé son impact très limité face aux enjeux géopolitiques plus larges.

- Des préoccupations ont été exprimées quant à l'instabilité politique liée aux élections présidentielles de 2027 et à une possible évolution de la stratégie énergétique, pouvant accentuer les risques associés à l'absence de commandes et de financements fermes pour les EPR2.
- Certain-es ont considéré que la transition écologique devait s'appuyer sur le développement des énergies renouvelables sans relance du nucléaire.

**Concernant les enjeux économiques :**

- Un consensus s'est dégagé sur l'importance de l'ancrage territorial avec un accord unanime sur la nécessité d'associer les entreprises locales.
- Les retombées économiques du projet Forge+ ont largement été perçues comme positives, pour une industrie profondément ancrée dans le territoire.
- Des préoccupations ont été exprimées concernant les difficultés d'accès des entreprises locales aux appels d'offres de ce projet, potentiellement lancés au national voire international. Les participant-es ont également souligné le risque de concurrence en matière d'emplois avec d'autres projets industriels du territoire, ainsi que la nécessité de prévoir des solutions de repli en cas d'échec du projet.

**Concernant les enjeux sociaux :**

- Des consensus ont porté sur la nécessité de faire connaître et moderniser l'image du secteur industriel ainsi que l'importance des femmes dans ces métiers.
- Les participant-es ont souligné la nécessité de renforcer l'offre de formation locale — notamment pour des métiers très spécialisés comme celui de forgeron, dont la formation dure sept ans — ainsi que les besoins en infrastructures d'accompagnement (logement, restauration, crèches, services publics, etc.) pour accueillir les nouveaux salariés sur le territoire.
- Des controverses ont porté sur la concurrence sur le marché local de l'emploi : certain-es voient une opportunité d'emplois pour les habitants-es du territoire, tandis que d'autres craignent des débauchages de salarié-es au détriment des entreprises locales.

**Concernant les enjeux environnementaux :**

- Des consensus ont porté sur les avantages de l'implantation du projet sur une friche industrielle, évitant l'artificialisation de nouvelles terres.

- Les contributions ont largement porté sur l'importance de l'intégration paysagère et de la qualité architecturale de la nouvelle forge et des ateliers prévus, ainsi que les besoins de protection contre les nuisances (bruit, poussières).
- Des inquiétudes ont été exprimées concernant la ressource en eau, tant sur la consommation que sur le traitement des effluents. Les participant-es ont également souligné la nécessité de partager équitablement cette ressource dans un contexte de changement climatique.
- Des controverses ont porté sur l'impact climatique du projet : certain-es estimaient qu'il affecterait la qualité de l'air, tandis que d'autres considéraient son impact limité.
- La perception du site d'implantation a opposé, celles et ceux qui le considéraient comme une zone sans enjeu de biodiversité et d'autres qui le considéraient comme une forêt urbaine, ou un espace naturel qui piège les émissions de gaz à effet de serre.
- Des divergences ont été exprimées concernant la pollution des sols, avec des inquiétudes liées à la présence potentielle de polluants hérités des activités industrielles passées, ainsi qu'aux risques associés à leur déplacement et leur traitement pendant la phase de travaux, notamment les émissions de poussière pour les riverains.
- Des divergences ont porté sur les mesures de compensatoires pour la biodiversité, entre ceux pour lesquels les pertes ne seraient pas comblées et les autres qui indiquaient qu'une compensation dans un autre lieu serait acceptable
- Des préoccupations communes ont été soulignées concernant l'impact sur les riverains du quartier du Tennis (bruit, poussières, visuel, gestion des réseaux pluviaux traversant le site).

### **Concernant les enjeux liés au cadre de vie et à l'aménagement du territoire :**

- Des consensus ont porté sur la saturation du réseau routier local (rue des Acacias "surchargée et dangereuse"), les difficultés liées aux convois exceptionnels, l'importance de préserver la connexion piétonne et cyclable entre le quartier du Tennis et la zone commerciale,
- Le manque d'animation territoriale (culture, loisirs, sports), la dégradation des services publics (SNCF, Poste, médecine) a été mentionnée.
- Des craintes ont été exprimées pour la sécurité des piétons en raison d'une augmentation du nombre de camions, liée à la privatisation de l'Avenue Gaston Bachelard par Framatome, ainsi que sur les autres voies et notamment celle qui longe le Tennis, l'Avenue de la Paix.
- Le public a indiqué que le projet doit s'inscrire dans une dynamique territoriale plus large, en prenant en compte la transition énergétique et la limitation des nuisances.

### **Concernant le raccordement RTE nécessaire au projet Forge+ :**

- Des points de consensus ont porté sur la nécessité d'évaluer les impacts environnementaux et d'identifier les contraintes patrimoniales le long du futur tracé (château de Torcy en zone ou non ABF4, cimetière).
- Des préoccupations communes ont porté sur les espèces d'oiseaux, les effets des potentiels champs électromagnétiques sur la santé et l'environnement et la perturbation liée aux travaux (circulation, infrastructures existantes, activités agricoles, etc.), les contraintes liées à l'instauration de servitudes d'utilité publique.

## **2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Le tableau ci-dessous présente les demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Les responsables du projet, lorsqu'ils vont publier leur réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, sont invités à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis aux maîtres d'ouvrage afin qu'ils puissent répondre se trouve en annexe du bilan des garant.e.s.

## Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

### Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

- 1.** Apporter des précisions et fournir les études complémentaires qui seront produites si le projet se poursuit, concernant notamment :
  - Le bilan carbone du projet Forge+ sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des matières premières entrantes aux matières produites, à leur utilisation et leur transport ;
  - Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;
  - Les impacts des phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, la biodiversité, la consommation et la gestion du prélèvement et du traitement de la ressource en eaux (souterraines et pluviales), le bruit, les vibrations, le paysage ;
  - Les conséquences sur la circulation routière, pédestre et cyclable de la privatisation de l'avenue Gaston Bachelard, avec une estimation des impacts des reports sur les voies de circulation à proximité (évolution du nombre de véhicules/jour).

A l'attention de RTE :

  - Le raccordement électrique du projet par RTE : les caractéristiques techniques (capacité de la station Jeanne-Rose et adaptations nécessaires, alimentation pendant la construction et la mise en service, impact du tracé et des travaux sur la circulation, le risque incendie).
- 2.** Apporter des précisions sur la politique santé sécurité et condition de travail de Framatome, notamment sur :
  - Les nouvelles infrastructures prévues en parallèle du projet Forge+ pour répondre aux besoins des salarié-es actuel-les et futur-es (parking, restauration, vestiaires, salles de réunions, bureaux, laboratoires) ;
  - La prise en compte des enjeux hygiène qualité sécurité environnement pour le projet Forge+ avec notamment les enjeux de sécurisation des nouveaux ateliers.
- 3.** Apporter des précisions sur les enjeux de recrutement, formation et besoins en sous-traitance, notamment sur :
  - La politique d'achat et d'appels d'offre de Framatome et les engagements possibles en faveur du recours aux entreprises locales ;
  - La stratégie de recrutement de Framatome incluant les démarches limitant le débauchage et la déstabilisation des entreprises locales, les enjeux d'inclusion (personnes en situation de handicap, parité femmes/hommes) et la sécurisation des compétences et savoirs faire pour la production, en particulier pour les plus grandes pièces.
  - La stratégie de formation de Framatome, incluant les collaborations en cours et à venir, et les projets de formation de Framatome.
- 4.** Expliciter les processus techniques et logistiques de l'usine Forge+, notamment sur :
  - L'approvisionnement en lingots conformes aux spécifications (dimensions, structure des coûts, etc.) et la sécurisation de cette supply chain, en intégrant les contraintes de livraison liées à l'arrivée des lingots chauds à l'atelier (actuellement par Industeel – Arcelor Mittal. Les équipements de production, configuration de l'atelier : nombre et puissance des presses et des fours, agencement des équipements.
- 5.** Clarifier la faisabilité du projet Forge+ :
  - Apporter des précisions sur le financement du projet, dans l'optique de production de 2 EPR par an, au regard des débouchés commerciaux envisagés, dont nationaux avec les 8 EPR2, les besoins pour la maintenance du parc actuel et futur, les SMR5 et les commandes internationales.

**6.** Clarifier le calendrier, notamment :

- Informer du déroulement de la concertation continue, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...).

**7.** Répondre aux interrogations formulées par le public concernant la demande de la commande et la production des éléments forgés pour les 6 EPR2 concernant la forge actuelle :

- Apporter des clarifications sur la commande passée entre EDF et Framatome pour les 6 premiers EPR2, le calendrier de production des pièces par Framatome dans la forge actuelle et leur financement

**8.** Clarifier les décisions et les investissements, concernant :

A l'intention de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) :

- L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement et de restauration en phase travaux, les politiques en faveur du logement (dont réhabilitation), l'offre de services publics de proximité, les loisirs, la culture, les sports, l'accès aux soins, les transports et la mobilité, etc.

A l'intention de l'Etat et des collectivités territoriales (Région, Département, CUCM) :

- L'effet cumulé du projet Forge+ avec d'autres projets industriels d'ampleur du territoire dans l'évolution des besoins en termes de transports et mobilité, (RCEA6 pour les convois exceptionnels, amélioration transports en commun, liaison à la gare TGV, etc.).

A l'intention de l'Etat :

- Apporter une clarification sur les décisions attendues pour la politique énergétique générale et de relance du nucléaire en France (calendrier, financement, gouvernance).

**Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.**

**1.** Etudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan.

**2.** Informer la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.

**3.** Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.

**4.** Publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité, notamment :

- Les études réalisées : Diagnostic 4 saisons (dont données chiroptères) et étude des sols ;  
- Les études complémentaires si le projet se poursuit.

**5.** Poursuivre l'information et la participation du public :

- Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ;  
- Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ;  
- Poursuivre l'organisation des visites le long du site d'implantation du projet.

**6.** Organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment sur :

- Les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ;  
- Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, l'eau, le bruit, les vibrations, le paysage, les déplacements de proximité ;

- Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;
- Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux).
- L'anticipation des besoins en formation, les modalités de recrutement, de gestion des emplois et de sourcing sur les métiers en tension.

**7.** A l'intention de RTE :

- Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé dans le cadre de la concertation continue du projet Forge+. La concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Forge+ (grand public) doivent être articulées, de manière à ce que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats de la concertation Ferracci, et qu'il puisse également débattre de manière plus précise sur les enjeux liés au raccordement.